

*Les crédits*

hier, un processus qui, nous l'espérons, nous permettra de réaliser les objectifs visés. Nous voulons parvenir à une certaine collaboration entre les deux niveaux de gouvernement, car les ressources naturelles relèvent des provinces, selon la Constitution.

Il leur incombe à elles aussi de protéger l'environnement. Le débat qui a lieu à l'heure actuelle entre le gouvernement fédéral et le gouvernement du Québec, au sujet de notre désir de faire évaluer le projet de la baie James en fonction des règlements tant fédéraux que provinciaux, en est un exemple type. Les deux niveaux de gouvernement doivent collaborer avec le secteur privé et les groupes intéressés, mais il faut, en définitive, envoyer le message clair dont j'ai parlé, afin que nous comprenions tous nos responsabilités et que nous sachions où résident les pouvoirs. Je crois fermement que c'est ce à quoi on parviendra en définitive.

Entre-temps, je demande au député de faire sa part à cette fin. Selon moi, c'est ce qu'on demande aux Canadiens dans ce document. On leur donne la possibilité de participer au règlement du problème. Tous les gouvernements sont coupables, mais il est arrivé trop souvent au Canada qu'un gouvernement ou peut-être des bureaucrates imposent une décision à d'autres gens sans qu'ils comprennent ce que cette solution nécessitait et sans leur collaboration.

La protection de l'environnement est une question essentielle pour nous tous. Nous le savons tous certes et nous arrêterons volontiers une solution collective si nous pouvons réaliser un consensus général à l'échelle nationale sur ce qui devrait être fait dans ce domaine. Je concède volontiers que beaucoup de groupes écologiques ont donné le ton en démontrant que la protection de l'environnement était essentielle. Les gouvernements sont généralement lents à réagir. J'estime que c'est le cas des gouvernements fédéraux précédents et de certains gouvernements provinciaux.

Je crois que la question la plus importante à se poser est celle-ci: que nous restera-t-il de concret une fois que nous en aurons terminé avec ces consultations? Si nous nous mettons tous ensemble à la tâche à la Chambre et partout au pays, si nous participons à ce processus de consultations, je crois sincèrement que nous aurons, à l'automne, un plan vert qui nous rendra tous fiers, je l'espère, d'avoir été les artisans d'une bonne solution.

**Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest):** Monsieur le Président, si nous voulons avoir des consultations fructueuses, évitons de tourner autour de la question, comme dans le plan, et offrons un bon choix de mesures à prendre en indiquant leurs avantages et leurs inconvénients. Les collectivités, les entreprises et les parties intéressées à l'environnement pourront alors agir en connaissance de cause. Ce n'est pas ce qu'on propose dans le document, pourtant les solutions possibles sont bien connues. On trouvera d'autres solutions, mais le gouvernement a eu tort de ne pas laisser les Canadiens débattre de la question et exprimer leur opinion.

J'ai deux questions pour le secrétaire parlementaire. Premièrement, le processus de consultation est extrêmement vague. On tient des séances d'information, mais on ne sait trop qui sont les intervenants qui se consultent et à quoi tout cela mène. C'est le comité parlementaire qui se charge normalement de la consultation. Il tient des audiences et fait rapport au Parlement afin que les députés sachent ce que les gens pensent. Ensuite, le gouvernement agit. Si on n'a pas l'intention d'utiliser ce processus à cette étape-ci parce qu'on préfère attendre le dépôt du plan d'action, pourrions-nous avoir l'assurance qu'on tiendra des consultations?

Deuxièmement, le gouvernement va-t-il attendre ce plan d'action avant d'agir? Est-ce qu'au moins le ministre de l'Environnement—je n'ose pas dire tous les ministres—a demandé à ses fonctionnaires d'examiner les conséquences de leurs propres activités et de changer celles qui ont des conséquences néfastes?

• (1520)

**M. Clark (Brandon—Souris):** Monsieur le Président, je désire apporter deux ou trois précisions en réponse à ce que j'estime être des questions très pertinentes.

Je signalerais à la députée qu'il faut bien comprendre que nous ne croyons pas avoir posé, dans le plan diffusé aux Canadiens hier, toutes les questions possibles et imaginables. J'espère que les consultations nous permettront entre autres d'allonger notre liste de questions. Par ailleurs, les réponses que nous obtiendrons n'écartent d'aucune façon d'autres formes de discussion.

Je rappellerai à la députée que le comité permanent est une entité puissante en elle-même. Il peut certainement s'attaquer à l'étude du processus. Dès que le plan d'action, le Plan vert, sera déposé à la Chambre, il pourra l'étudier en tout temps, puisque, selon la tradition à la Chambre des communes, les comités permanents sont